

## PLAN DE COURS

# POL-7058 : Droit, politiques et administrations publiques

NRC 18256 | Hiver 2019

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours examine les fondements légaux des politiques publiques et de l'action des administrations publiques par l'étude des principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien. À l'aide d'études de cas et d'exemples tirés de lois, de règlements, de directives administratives et de jugements, il vise à développer, chez l'étudiant, des habiletés dans la recherche et l'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée.

## Plage horaire

Cours en classe			
mardi	15h30 à 18h20	<a href="#">DKN-1260</a>	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=101232>

11 janv. 2019 (10h25)

## Coordonnées et disponibilités

**Sule Tomkinson**

*Professeure adjointe*

DKN-4421

<http://sule-tomkinson.com>

[sule.tomkinson@pol.ulaval.ca](mailto:sule.tomkinson@pol.ulaval.ca)

Tél. : (418) 656-2131 poste 406848

*Disponibilités*

Demande de RDV par e-mail.

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone : 418-656-2131 poste 5222

HORAIRE RÉGULIER

**DU LUNDI AU JEUDI**

De 8h à 12h et de 13h à 21h30

**VENDREDI**

De 8h à 12h et de 13h à 17h

**SAMEDI**

De 8h à 12h et de 13h à 16h45

En contactant le soutien informatique, il est possible qu'il vous soit demandé d'utiliser l'application de contrôle à distance, Team Viewer. Si tel est le cas, voici les liens pour exécuter celle-ci :

[Accédez à TeamViewer pour Windows](#)

[Accédez à TeamViewer pour Mac](#)

# Plan de cours non officiel

11 janv. 2019 (10h25)

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs du cours .....	4
Approche pédagogique .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>5</b>
Liste des évaluations .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Rapport critique I .....	5
Rapport critique II .....	6
Participation aux séminaires .....	6
Présentation de travail analytique .....	7
Travail analytique .....	7
Barème de conversion .....	8
Règlements et politiques institutionnels .....	8
Évaluation de la qualité du français .....	9
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>9</b>
Liste du matériel complémentaire .....	9
Spécifications technologiques .....	10
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>10</b>
Bibliographie .....	11

Plan de cours non officiel

11 janv. 2019 (10h25)

# Description du cours

---

## Introduction

L'action de l'État, autant dans la formulation et dans la mise en oeuvre des politiques publiques que dans la gestion publique, est encadrée par une multitude de règles légales et de principes juridiques de droit administratif. Pour quiconque s'intéresse aux affaires publiques, il importe de développer une sensibilité sur ces aspects légaux. Pour bien comprendre et analyser l'action de l'État dans un domaine donné, il est impératif de connaître le cadre normatif dans lequel il est appelé à agir. Ce séminaire vise à expliciter les grands principes généraux applicables en droit administratif québécois et canadien par une bonne combinaison de théorie et de pratique. Tout au cours de la session, nous étudierons les enjeux du droit administratif sous l'angle de la science politique.

## Objectifs du cours

- Se familiariser avec les notions et les principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien,
- Comprendre les débats et les enjeux entre perspectives théoriques différentes,
- Développer des capacités de recherche, d'analyse et d'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée,
- Examiner l'évolution de l'État et son statut aujourd'hui en explorant les relations et les tensions qui existent, au Canada et au Québec, entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

## Approche pédagogique

Ce cours est fondé sur la théorie de l'apprentissage actif. Votre participation tout au long de la session est indispensable au bon fonctionnement du processus d'apprentissage. La formule séminaire est privilégiée. Chaque séminaire portera sur un certain nombre de lectures obligatoires autour d'un thème donné. Vous aurez à lire des travaux importants (y compris le cadre normatif applicable), à les analyser, les critiquer et à échanger sur leurs mérites et limites. L'utilisation de documents audiovisuels viendra soutenir les séminaires.

Chaque séance débutera par une introduction afin de présenter les différents débats sur le thème de la séance. Également, je tenterai de lier un sujet de l'actualité politique de la semaine aux principes de droit administratif qui le sous-tendent. Ensuite, nous allons procéder à une deuxième partie de discussions et de débats autour des lectures hebdomadaires. Les séminaires ont pour but d'approfondir la compréhension et l'analyse des textes. Vous devrez venir en classe bien préparé pour discuter des thèses proposées dans les textes à l'étude. Vous réaliserez en classe des exercices individuels ou collectifs afin d'appliquer les concepts présentés dans le cours. Dans cette optique, certains conférenciers seront appelés à apporter leur contribution durant la session.

Votre participation sera évaluée selon la qualité de vos questions, la pertinence et la fréquence de vos interventions en lien avec les textes hebdomadaires.

Vous pouvez utiliser votre ordinateur portable ou votre téléphone intelligent; je ne suis pas contre l'utilisation de la technologie en classe. Cependant, de plus en plus d'études démontrent que, dans l'ensemble, les étudiants universitaires apprennent moins lorsqu'ils utilisent des ordinateurs ou des téléphones intelligents en classe. La technologie n'est pas le problème, mais ces outils permettent d'accéder à une tentation bien distrayante: Internet. La littérature est claire: les ordinateurs portables et les téléphones intelligents distraient de l'apprentissage, tant pour les utilisateurs que pour ceux qui les entourent. Donc, vous prenez votre propre décision (À voir : doi: 10.1177/0956797616677314)

Si vous devez manquer une séance pour des raisons de santé ou pour une situation d'urgence, envoyez-moi un courriel. Vous pouvez également m'envoyer un courriel ou venir à me voir si vous rencontrez un problème persistant qui affecte votre travail dans ce cours.

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

--	--

Titre	Date
Séance 1: Présentation du cours et introduction	15 janv. 2019
Séance 2: L'administration centrale	22 janv. 2019
Séance 3: Les autorités administratives décentralisées	29 janv. 2019
Séance 4: Le pouvoir discrétionnaire	5 févr. 2019
Séance 5: Les règlements et les directives	12 févr. 2019
Séance 6: Les tribunaux administratifs et la justice administrative	19 févr. 2019
Séance 7: Rencontres en équipe Local DKN 4421	26 févr. 2019
SEMAINE DE LECTURE Bon repos. Profitez-en bien !	5 mars 2019
Séance 8: La production d'une note de breffage	12 mars 2019
Séance 9: Le contrôle judiciaire de l'administration	19 mars 2019
Séance 10: La judiciarisation de la politique et la managérialisation de la justice	26 mars 2019
Séance 11: L'administration et la politique dans l'ère numérique	2 avr. 2019
Séance 12: Un droit administratif global ?	9 avr. 2019
Séance 13: Présentation de travail de session (1ère partie)	16 avr. 2019
Séance 14: Présentation de travail de session (2e partie)	23 avr. 2019

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport critique I	Dû le 19 févr. 2019 à 15h30	Individuel	20 %
Rapport critique II	Dû le 9 avr. 2019 à 15h30	Individuel	20 %
Participation aux séminaires	À déterminer	Individuel	20 %
Présentation de travail analytique	Dû le 26 févr. 2019 à 18h30	En équipe	10 %
Travail analytique	Dû le 30 avr. 2019 à 15h30	En équipe	30 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Rapport critique I

Date de remise : 19 févr. 2019 à 15h30

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Couverture des enjeux théoriques et juridiques	8

Rigueur et profondeur analytique	7
Prise de position	5

Remise de l'évaluation :

Salle du cours

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine. Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Chaque rapport doit être remis au début du cours.

Le premier rapport doit être soumis au plus tard le 19 février.

Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à cinq questions :

- (1) Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs?
- (2) Quel est l'argument central du texte?
- (3) Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique?
- (4) Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?
- (5) Comment vous positionnez-vous par rapport à celles?

## Rapport critique II

Date de remise :

9 avr. 2019 à 15h30

Mode de travail :

Individuel

Pondération :

20 %

Remise de l'évaluation :

Salle de cours

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine. Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Chaque rapport doit être remis au début du cours.

Le rapport II doit être soumis au plus tard le 9 avril.

Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à cinq questions :

- (1) Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs?
- (2) Quel est l'argument central du texte?
- (3) Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique?
- (4) Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?
- (5) Comment vous positionnez-vous par rapport à celles?

## Participation aux séminaires

Date de remise :

À déterminer

Mode de travail :

Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation :

Ce séminaire exige une participation active des étudiants qui s'y inscrivent. Il est fondamental de se présenter en cours en ayant fait toutes les lectures. Les séances en classe seront avant tout consacrées à la discussion de lectures obligatoires. Les critères d'évaluation seront : le niveau de préparation de l'étudiant(e), la pertinence des interventions et le degré de participation active aux débats. La présence en classe est donc une condition nécessaire mais pas suffisante pour la réussite de cette activité. La veille du cours (lundi à 20h30 maximum), les étudiants déposeront sur le forum du cours une question qui servira à alimenter la discussion sur les lectures obligatoires de la séance du lendemain.

---

## Présentation de travail analytique

Date de remise : 26 févr. 2019 à 18h30

Présentations orales lors du deux dernières séances

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Offrir une synthèse de l'enjeu politico-juridique traité	4
Couverture des enjeux théoriques et des concepts pertinents	3
Communiquer de manière précise et claire	1
Prise de position par rapport à l'enjeu	2

Remise de l'évaluation : Présentation orale

Directives de l'évaluation :

L'objectif de cette présentation est de développer vos compétences pour communiquer efficacement les questions politico-juridiques complexes.

Vous présenterez votre travail analytique en équipe de 2 à vos pairs. Vous présenterez soit le 16 avril, soit le 23 avril. Selon le nombre d'équipes, vous aurez 20-25 minutes pour faire votre présentation. Chaque membre doit participer à la présentation. Vous êtes libre de structurer votre présentation comme vous le souhaitez, tout en veillant à respecter le temps imparti.

Une seule note sera remise à l'ensemble de l'équipe.

---

## Travail analytique

Date de remise : 30 avr. 2019 à 15h30

Contribution au travail d'équipe : 2 mai 2019 à 15h30

Mode de travail : En équipe

Pondération : 30 %

Répartition de la correction et critères : 83 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Présentation de l'enjeu public	5
Couverture des enjeux théoriques et des concepts juridiques pertinents	12
Apport critique	5
Coordination d'équipe, cohérence et cohésion	3

17 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participation à la recherche	2,5
Participation à la rédaction	2,5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

En équipe de deux, il s'agit d'effectuer un travail analytique concernant un enjeu de politique publique ou de gestion publique (québécois ou canadien). Les équipes présentent leur sujet au préalable à la professeure, lors de la 7<sup>e</sup> séance de cours. La professeure autorise le sujet, ou suggère des précisions et modifications, au besoin.

Travail d'un minimum de 15 pages et d'un maximum de 20 pages (excluant la bibliographie et les annexes), à interligne double, Times New Roman 12.

Le travail est divisé en quatre parties :

- (1) Une première partie expose la **problématique** retenue et précise son intérêt;
- (2) Une deuxième partie explicite le **cadre normatif** encadrant le sujet (législation, réglementation et directives applicables);
- (3) Une troisième partie présente un **jugement** concernant le sujet retenu et en fait une analyse détaillée. Quel était le litige ? Quelles étaient les positions respectives des parties ? Quelle argumentation a été retenue par le Tribunal et pourquoi ? Quel est l'impact de ce jugement à l'égard de la problématique?
- (4) Une quatrième partie présente une **réflexion critique** sur l'influence du droit concernant l'enjeu retenu, et notamment sur les relations et tensions entre les pouvoirs législatif et exécutif, d'une part, et judiciaire, d'autre part.

Le travail écrit doit être remis, via la boîte de dépôt, avant le 30 avril 2018 à 15h30.

# Plan de cours non officiel

## Barème de conversion

11 janv. 2019 (10h25)

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.



Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Évaluation de la qualité du français

Aucun point spécifique n'est réservé pour l'évaluation de la qualité du français. Il va s'en dire que la qualité du français écrit a un impact majeur sur la qualité et la clarté des textes évalués, donc sur les notes accordées à ceux-ci.

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

[https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant\\_acc\\_scolaire\\_dec2012.pdf](https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf)

## Matériel didactique

## Liste du matériel complémentaire

### CanLII

URL : [CanLII](#)

Auteur : Institut canadien d'information juridique

Date d'accès : 15 janvier 2018

Ce site pourra être utilisé pour les recherches de décisions judiciaires pertinentes (Québec et autres provinces canadiennes).

### SOQUIJ

URL : [SOQUIJ](#)

Auteur : SOQUIJ

Date d'accès : 15 janvier 2018

Site de recherche de jugements québécois

### ÉDUCALOI

URL : [ÉDUCALOI](#)

Auteur : ÉDUCALOI

Date d'accès : 15 janvier 2018

Excellent site de vulgarisation juridique sur les sujets les plus divers. Un bon point de départ pour une vue d'ensemble sur un sujet.

### Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit

URL : [Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit](#)

Auteur : Bibliothèque de l'Université Laval

Date d'accès : 15 janvier 2018

Cette page vous offre différents liens vers des bases de données permettant de trouver des articles de doctrine pertinents à votre sujet de recherche.

## Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

11 janv. 2019 (10h25)

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

### Team Viewer

*TeamViewer* est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#)
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#)

## Bibliographie et annexes

---

## Bibliographie

Les références bibliographiques pertinentes sont indiquées, pour chacune des séances, à la section «Contenu et activités».

# Plan de cours non officiel

11 janv. 2019 (10h25)